



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2015

Le 21 janvier 2015, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET, Adjoint - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - M. Gérard DUSSOLLIER-BERTHOD – Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCellos – M. Johan THENET – Mme Francine URBAIN et Mme Nathalie VIOLET.

**Absente excusée** : Mme Cécile LOUP-FOREST (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC).

Monsieur Vincent AIGON a été désigné comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2014
- 2) Affaires foncières et demandes de droit de préemption éventuelles :
  - ⇒ Convention de servitude ERDF sur parcelle AB 478
  - ⇒ Contentieux urbanisme : désignation d'un avocat
- 3) Marchés publics :
  - ⇒ Lancement de la consultation d'entreprises pour les travaux à Pontverre Haut (carrefour des RD 64 et 116 et parking de la Violette)
  - ⇒ Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux du carrefour des RD 64/116
  - ⇒ Régularisation du marché de travaux du lotissement « Les Tâtes » - Lot n° 2
- 4) Personnel communal : augmentation du temps de travail des postes administratifs à temps non complet
- 5) CNFPT – convention de partenariat
- 6) Finances :
  - ⇒ Dossier de subvention auprès du Conseil Général 74 au titre du programme 2015 « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie »
  - ⇒ Tarifs des locations communales
  - ⇒ Don des Gorges du Fier
  - ⇒ Classe découverte pour les CM2 de l'Ecole de Lovagny
  - ⇒ Demande de subvention
- 7) Questions et informations diverses

*Avant de débiter la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur François DAVIET (Maire de La Balme de Sillingy et Président de la CCFU), ainsi qu'à Madame Valérie GONZO MASSOL (Adjointe au Maire d'Annecy) pour une présentation de leur candidature aux prochaines élections départementales des 22 et 29 mars 2015.*

1) – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 DECEMBRE 2014 :**

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, demande de préciser le pouvoir qu'il avait donné à Monsieur Georges DUCRET lors de cette séance. Après ce rajout et examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2) – **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION ;**

a) **Convention de servitude ERDF sur la parcelle AB 478 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention de servitude, entre ERDF et la Commune de LOVAGNY, pour la pose d'une canalisation souterraine d'une longueur de 52 m environ et de 2 coffrets sur la parcelle AB 478 appartenant à la Commune de LOVAGNY.

Il **AUTORISE** également Monsieur le Maire à signer ladite convention qui fera l'objet d'un acte notarié, rédigé par l'Etude de Maître NAZ, Notaire associé à ANNECY, aux frais d'ERDF.

b) **Contentieux urbanisme – désignation d'un avocat :**

Suite à l'assignation en référé de la Commune de Lovagny devant le TGI d'Annecy, en date du 18 décembre 2014, concernant l'enclavement d'une parcelle cadastrée AB 362, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice ;
- **DESIGNE** Maître FAVRE, avocat à ANNECY, pour représenter la Commune dans cette instance ;
- **DEMANDE** l'intervention de GROUPAMA RHONE-ALPES, dans le cadre de la protection juridique de la Commune.

3) – **MARCHES PUBLICS :**

a) **Lancement de la consultation d'entreprises pour les travaux à Pontverre Haut (carrefour des RD 64 et 116 et parking de la Violette) :**

Pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour entre les RD 64 (Route des Gorges) et RD 116 (Route de Chavanod), ainsi que du parking de la Violette, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lancer une consultation d'entreprises, sous forme de MAPA (article 28 du Code des Marchés Publics) et en groupement de commandes avec le SYANE 74 (délibération du 17 décembre 2014).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant estimatif du marché de travaux d'aménagement du carrefour des RD 64/RD 116, ainsi que du parking de la Violette pour un montant total de 490 382.23 € HT, soit : 588 458.67 € TTC, décomposé en 2 tranches comme suit :
  - ⇒ Tranche ferme – Carrefour RD 64/RD 116 : 287 497.29 € HT (344 996.74 € TTC) ;
  - ⇒ Tranche conditionnelle – Parking La Violette : 202 884.94 € HT (243 461.92 € TTC)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation desdits travaux.

**b) Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux du carrefour des RD 64/116 :**

Afin de suivre le marché de travaux pour l'aménagement du carrefour des RD 64 (Route des Gorges) et RD 116 (Route de Chavanod), estimé à 287 497.29 € HT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet LONGERAY de Saint-Girod (73), pour un montant de 14 810 € HT, soit 17 772 € TTC ;

**c) Régularisation du marché de travaux du lotissement « Les Tâtes » :**

Une erreur de frappe, dans le montant du lot n° 2 – Murs, bordures, enrobés, attribué à l'Entreprise COLAS, a été constatée sur la délibération du 17 décembre 2014. Le montant réel, indiqué dans l'acte d'engagement et le DQE du lot n° 2, est de 70 190.10 € HT (et non pas 70 090.10 € HT). Cette erreur ne remet pas en cause le classement des offres, établi par la commission chargée de l'examen des offres du 16 décembre 2014.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ENTERINE** le montant définitif du marché de travaux de viabilité du lotissement « Les Tâtes » à la somme totale de 133 578.05 € HT, soit: 160 293.66 € TTC, se répartissant comme suit :
  - ⇒ Lot n° 1 – Travaux de viabilité : FERRAND TP : 63 387.95 € HT
  - ⇒ Lot n° 2 – Enrobés, murs... : COLAS : 70 190.10 € HT
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 17.12.2014/03 du 17 décembre 2014.

**4) – PERSONNEL COMMUNAL – Modification des postes des deux adjoints administratifs :**

Afin de tenir compte d'un accroissement important des tâches du secrétariat de mairie et de l'agence postale, et permettre une meilleure organisation du service administratif, il convient d'augmenter le temps de travail des deux adjoints administratifs à temps non complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, de modifier les postes administratifs comme suit :

- ⇒ Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe : temps de travail hebdomadaire porté de 26 h 30 à 29 h 30 ;
- ⇒ Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe : temps de travail hebdomadaire porté de 25 h 00 à 28 h 00.

**5) – CONVENTION CNFPT :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat du CNFPT qui permet, aux agents communaux, de participer aux actions de formation « intra » ou « union de collectivités » donnant lieu à une contribution financière complémentaire des collectivités, hors cotisation.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

**6) – FINANCES :**

**a) Conseil Général – Dossier de subvention au titre du programme 2015 « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie » :**

Dans la poursuite des actions menées en 2014 pour la découverte, par les Lovagniens, des espaces naturels de son territoire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer au programme 2015 du Conseil Général de la Haute-Savoie intitulé : « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie » pour la valorisation de la zone humide de Planchamp. Les actions qui pourront être menées, en partenariat avec ASTERS et ISETA, sont estimées à la somme maximum de 2 000 € HT ;

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de ce programme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**b) Tarifs des locations communales :**

Pour permettre la location de 4 logements communaux, qui sont ou seront prochainement disponibles, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes des quatre baux (3 à usage d'habitation, 1 en meublé) ci-dessous indiqués et **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer :

<i>Type d'appartement</i>	<i>Adresse</i>	<i>Durée</i>	<i>Loyers mensuels</i>	<i>Provision sur charges</i>
<i>T2 nu (54.50 m<sup>2</sup>)</i>	Ecole (combles) 27 bis rte de Nonglard	6 ans	470 €	90 € (chauffage)
<i>T3 nu (84.70 m<sup>2</sup>)</i>	Ecole 15 rte de Nonglard	6 ans	590 €	100 € (chauffage)
<i>T2 meublé (55.69 m<sup>2</sup>)</i>	Maison Schneider 93 rte de Poisy	1 an renouvelable	640 €	120 € (eau, électricité, chauffage)
<i>T5 nu (150.53 m<sup>2</sup>)</i>	Maison Schneider 93 rte de Poisy	6 ans	1 100 €	Néant

**c) Don des Gorges du Fier :**

Comme chaque année, la Société des Gorges du Fier adresse, à la Commune de Lovagny, un chèque bancaire de 400 € pour contribution aux activités culturelles de la Commune et sollicite l'affectation de cette somme prioritairement au secteur jeunesse (école, bibliothèque...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter, pour l'année 2015, cette somme de 400 € à la Bibliothèque de Lovagny.

**d) Classe découverte pour les CM2 de l'Ecole de Lovagny :**

Afin de soutenir le projet de classe de découverte pour les enfants de CM2 de l'Ecole Publique de Lovagny, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR et 5 voix CONTRE (dont 1 pouvoir) :

- **DECIDE** d'allouer une aide de 1 350 € à l'Ecole Publique de Lovagny pour participation financière à la classe découverte qui se déroulera du 27 au 29 mai 2015 à VALLORCINE. L'Ecole de Lovagny ne disposant plus de coopérative scolaire, cette subvention sera versée :
  - ⇒ directement et prioritairement au Chalet Skiroc sur présentation d'une facture équivalente à la participation de la commune ;
  - ⇒ à l'APE, en cas d'impossibilité de facturation séparée, qui sera chargée, en ce cas, de régler la totalité des dépenses relatives à ce séjour.

**e) Demandes de subventions :**

Après examen des deux demandes de subventions présentées, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE**, à 14 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 1 voix CONTRE, une subvention de 200 € au Secours Catholique ;
- **NE DONNE PAS SUITE**, à 9 voix CONTRE (dont 1 pouvoir) et 6 voix POUR, à la demande de la Maison Familiale Rurale du Clos des Baz de Sallanches (74).

## 7) – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

### a) Remerciements de la part de deux associations :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciement du Secours Catholique et de l'AFTC (Association de famille de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés) pour le soutien financier de la commune durant l'année 2014.

### b) Plan de prévention des risques miniers :

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, informe qu'une réunion a eu à la DREAL à Annecy le 16 décembre 2014 concernant la procédure lancée pour l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) sur le territoire de Lovagny.

#### Calendrier prévisionnel du déroulement de la procédure :

- ⇒ Début 2015 : prescription du PPRM et recensement des enjeux
- ⇒ 1<sup>er</sup> semestre 2015 : réunion publique, préparation du règlement et du dossier de PPRM
- ⇒ 2<sup>ème</sup> semestre 2015 : réunion d'association, finalisation du règlement et du dossier
- ⇒ 1<sup>er</sup> semestre 2016 : réunion publique, consultation des communes et EPCI
- ⇒ Automne 2016 : enquête publique
- ⇒ Début 2017 : approbation

### c) Modification et révision du PLU :

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, indique que la Commune de Lovagny souhaite procéder à des modifications de son PLU, pour notamment :

- permettre le phasage des OAP ;
- requalifier la zone Ntc ;
- prendre en compte la Loi Grenelle II ;
- prévoir un tracé de déviation ;
- intégrer un PPRM en cours d'élaboration.

Deux procédures distinctes sont nécessaires : 1 modification et 1 révision du PLU. Les services de la DDT vont être sollicités pour le suivi réglementaire de la modification et de la révision du PLU.

### d) Loi d'aménagement des territoires :

Monsieur le Maire évoque la nouvelle loi d'aménagement territoriale qui incite au regroupement des intercommunalités et les répercussions financières qui en découlent.

Planning de la mise en place de cette loi :

- ⇒ 1<sup>er</sup> semestre 2015 : proposition de l'Etat des regroupements
- ⇒ 2<sup>ème</sup> semestre 2015 : positions des communes et des intercommunalités
- ⇒ 2016 : mise en place des structures
- ⇒ 01/01/2017 : prise d'effet des nouvelles structures.

### e) Demande de containers OM à l'aire de tri sélectif Route de Nonglard :

Monsieur Gérard DUSSOLLIET-BERTHOD, Conseiller Municipal, évoque la possibilité de rajouter un container OM à l'aire de tri sélectif Route de Nonglard. La demande a été rejetée par la CCFU, cette aire posant déjà de gros problèmes de dépôts sauvages de déchets en tous genres.

La séance est levée à 23 h 10.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 18 février 2015 – 20 h 30
- ⇒ Vendredi 27 mars 2015 – 20 h 30